

CONTRAT DE MEMBRE AUXILIAIRE NON RÉSIDENT (MAUX)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque adulte complète un contrat distinct et doit devenir membre auxiliaire au même moment que l'(les) autre(s) membre(s) du ménage.

ENTRE : Cohabitat Québec CQ2, coopérative de solidarité, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la Loi sur les coopératives (L. R. Q., c. C-67.2) ayant son siège au :

1650 rue Louis-Jetté, Québec, (Québec) G1S 2W3

(Ci-après, **Cohabitat Québec**)

ET : (SVP Écrire en MAJUSCULES)

Nom :

(Ci-après, le «Membre»)

Adresse :

(Numéro civique)

(Rue)

(Ville)

(Code postal)

Tél. maison :

Tél. travail :

Cell. :

Occupation principale :

Date de naissance :

Courriel :

Nom et date de naissance des enfants ou des personnes à charge :

Nom de votre(vos) parrain/marraine :

1. PRÉAMBULE

En vertu du présent contrat, les obligations et responsabilités respectives du Membre et de **Cohabitat Québec** s'inscrivent dans un contexte de respect des principes et valeurs suivantes :

a) les principes du cohabitat sont :

- le processus participatif;

- la gestion par les résidents;

- le design axé sur la communauté;

- les unités d'habitation privées complétées d'espaces communautaires;

- la structure et le processus de prise de décision associatifs (Sociocratie);

b) une éthique fondée sur l'honnêteté, l'intégrité, la transparence, la responsabilité sociale, l'innovation, la collaboration, l'altruisme et l'engagement envers la communauté;

c) les valeurs de **Cohabitat Québec** sont :

- la convivialité;

- l'entraide;

- le respect de la personne;

- l'authenticité;

- le respect de l'environnement;

- la diversité;

- le mode de vie sain;

- la simplicité;

- l'ouverture sur le monde.

2. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour but de préciser les obligations et responsabilités de **Cohabitat Québec** et du Membre en sus de celles qui leur incombent en vertu de la loi, des règlements et politiques de **Cohabitat Québec** et de tout contrat qui les lient.

3. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE COHABITAT QUÉBEC

Cohabitat Québec s'engage envers le Membre à lui accorder, en contrepartie de sa participation et de l'accomplissement des tâches qui lui sont attribuées, tous les avantages consentis au Membre par l'entremise des règlements et des politiques de **Cohabitat Québec**.

4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU MEMBRE AUXILIAIRE NON RÉSIDENT

Le Membre reconnaît :

a) Que **Cohabitat Québec** est une organisation gérée de façon sociocratique;

b) Que le succès de **Cohabitat Québec** dépend de l'implication active de chacun de ses membres;

c) Que **Cohabitat Québec** est une organisation qui a comme objectif pour ses membres, de créer un voisinage plus humain et plus écologique selon le concept du *cohousing*;

d) Que la formation constitue un élément essentiel contribuant à faciliter la participation du Membre aux activités de **Cohabitat Québec** et à son fonctionnement sociocratique.

CONTRAT DE MEMBRE AUXILIAIRE NON RÉSIDENT (MAUX)

Le **membre auxiliaire non résident (MAUX)** assume les **obligations** et **responsabilités** suivantes :

- Compléter et signer le contrat de « Membre auxiliaire » de **Cohabitat Québec**;
- Payer la **part sociale de 10 \$** par membre (remboursable);
- Poursuivre son cheminement pour devenir membre à part entière de **Cohabitat Québec** (voir fiche d'intégration);
- S'engager à suivre les 2 formations obligatoires inhérentes au projet (sociocratie et communication consciente) et payer les frais qui s'y rattachent;
- Remettre son document « Mes besoins de vie » complété lors de la signature de ce contrat (document disponible sur le site web) qui explore les problématiques, les objectifs et les contraintes personnelles. Il permet une réflexion personnelle pour savoir si le modèle d'habitation cohabitat répond réellement aux besoins du futur membre. Permet également aux membres de **Cohabitat Québec** de faire plus ample connaissance;
- Respecter les règlements, politiques et règles de vie de **Cohabitat Québec**;
- Ne pas nuire, par ses paroles ou par ses gestes, à la réputation, aux intérêts au bon fonctionnement de **Cohabitat Québec**;
- Respecter les outils de communication et d'animation en vigueur;
- Se familiariser avec le concept de cohabitat;
- Assister et s'impliquer dans des activités de **Cohabitat Québec** (sur invitation et supervision de son/sa parrain/marraine);
- Se tenir informé des décisions des administrateurs et dirigeants de **Cohabitat Québec**;
- S'engager à faire la connaissance des membres à part entière de **Cohabitat Québec**;

VOTRE INTÉRÊT POUR LES CERCLES DE DÉCISIONS

(Cocher la ou les cases qui vous intéressent)

J'aimerais assister, comme observateur, à une rencontre du/des cercle(s) suivant(s) :

- Bâtiments
 Terrain
 Vie communautaire
 Développement communautaire
 Communications
 Gestion

DIVERS

J'accepte que ma photo se retrouve sur les réseaux sociaux de Cohabitat Québec _____ (Initiales) et même après mon départ _____ (Initiales).

Note : Les demandes d'adhésion sont assujetties à l'approbation du conseil d'administration. La part sociale est payable à l'ordre de **Cohabitat Québec**.

Je comprends que la période du statut de membre auxiliaire non résident couvre la période du :

_____ jusqu'au _____
 (JJ/MM/AAAA) Date (JJ/MM/AAAA)

Type d'unité désiré par ordre de préférence (inscrire 1 pour mon 1^{er} choix, 2 pour mon 2^e choix, ...):

_____ A1 _____ A2 _____ A3 _____ MV-2 étages _____ MV-3 étages

Je reconnais avoir pris connaissance des termes et conditions du présent contrat, du Règlement de régie interne de la COOP, de la Charte et de la Déclaration de copropriété régissant le fonctionnement de **Cohabitat Québec** et je m'engage à les respecter. (Ces documents sont disponibles en format PDF sur le site web www.cohabitat.ca, dans la rubrique À propos/Documents)

X _____ / /
 Signature du membre auxiliaire non résident Date (JJ/MM/AAAA)

_____ x _____ / /
 Nom du représentant de **Cohabitat Québec** Signature du représentant de **Cohabitat Québec** Date (JJ/MM/AAAA)